

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 26 septembre 2024

**Délibération n°2024-156 - Cadre de vie - Environnement - Rapport annuel
d'activités - SMICTOM de la Région de Fontainebleau - Année 2023**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	57
Ne prend pas part au vote	0
Votants	57
Abstention	0
Suffrage exprimés	57
Majorité absolue	29
Pour	57
Contre	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 septembre, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 20 septembre, s'est réuni Salle de la Samoïenne à Samoï-sur-Seine, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Francine BOLLET, Isabelle BOLGERT, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (à partir de la délibération N°2024/132), Véronique FÉMÉNIA, Anne GHYSSENS, Anne-Sophie GUERIN, Marie HOLVOET, Lamia KORT, Isabelle MARIE, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Pascale TORRENTS-BELTRAN, et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD (à partir de la délibération N°2024/132), Francis GUERRIER, Pascal GROS, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ (à partir de la délibération N°2024/132), Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Dominique LHOSTIS à M. Pascal GOUHOURY

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ (à partir de la délibération N°2024/132)

Mme Gwenaél CLER à Mme Francine BOLLET

Mme Hélène MAGGIORI à M. Laurent ROUSSEL

Mme Judith REYNAUD à M. Thibault FLINÉ

Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE

Mme Sonia RISCO à M. Anthony VAUTIER

Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY

M. Thomas IANZ à Mme Marie-Charlotte NOUHAUD

Mme Sandrine-Magali BELMIN à Mme Nathalie VINOT
Mme Audrey TAMBORINI à M. Cédric THOMA

Membres absents :

Mme Aurélie BRICAUD

M. Michaël GOUÉ

Mme Sophie BERTHOLIER

M. Frédéric VALLETOUX

Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131)

M. Julien GONDARD (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131)

M. Fabrice LARCHÉ (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131, et N°2024/150)

Mme Cécile PORTE (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131, et N°2024/150)

M. Romain COQUERY (pour les votes des délibérations N°2024/144 à N°2024/147)

M. Francis GUERRIER (pour le vote de la délibération N°2024/145)

Mme Anne GHYSSENS (pour le vote de la délibération N°2024/145)

Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN (pour le vote de la délibération N°2024/147)

M. Michel CALMY (pour le vote de la délibération N°2024/149)

M. Yannick TORRES (pour le vote de la délibération N°2024/150)

Mme Marie HOLVOET (pour le vote de la délibération N°2024/158)

M. Olivier MAGRO (pour le vote de la délibération N°2024/158)

Mme Anne-Sophie GUERIN (pour le vote de la délibération N°2024/159)

Membres n'ayant pas pris part au vote :

M. Yann MOREAU, M. Patrick GAUTHIER, M. Cédric THOMA (pouvoir Mme Audrey TAMBORINI) ne prennent pas part au vote de la délibération N°2024/147.

Secrétaire de Séance :

Mme Françoise BICHON-LHERMITTE

Références juridiques :

- **Le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2224-5 et D 2224-1**
- **Statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau**

Rapporteur : Mme Marie-Charlotte NOUHAUD

Ce point a été présenté à la commission environnement du 10 septembre 2024.

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, destiné notamment à l'information des usagers.

Il porte sur l'exercice 2023 et est annexé à la présente note.

Il revient au conseil communautaire de prendre acte dudit rapport.

En 2018, le Pays de Fontainebleau a délégué la compétence collecte et traitement des déchets au SMICTOM de la Région de Fontainebleau. Ce dernier a vu son périmètre de compétence élargi à 18 communes supplémentaires : Achères-la-Forêt, Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Boissy-aux-Cailles, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, La Chapelle-la-Reine, Le Vaudoué, Noisy-sur-Ecole, Perthes-en-Gâtinais, Recloses, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole, Tousson et Ury.

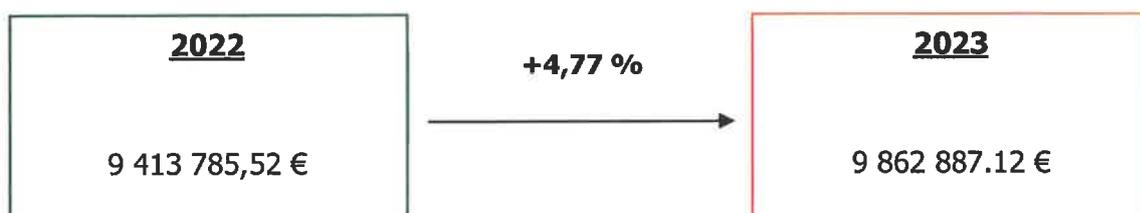
Le SMICTOM a donc la charge de la gestion des déchets de l'intégralité des 26 communes de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

Concernant le traitement des déchets, le SMICTOM délègue cette compétence (via une adhésion ou une convention) à trois syndicats de traitement : le SMITOM-LOMBRIC, BEGEVAL via le SMETOM de la Vallée du Loing et le SIREDOM.

1. Coût du service public d'élimination des déchets 2023

Votées en début d'année, les participations des collectivités adhérentes correspondent à l'ensemble des coûts de collecte, de traitement, de maintenance, d'achat des bacs ainsi qu'aux charges de fonctionnement du SMICTOM. Elles sont fonction des tonnages collectés, des services rendus et de la population desservie. Elles font l'objet d'un réajustement l'année suivante en fonction des tonnages effectivement générés.

En 2023, les participations des communes de la CAPF ont augmenté :



La hausse s'explique, notamment, par l'augmentation des coûts de collecte (+13% : coûts salariaux, gasoil), l'augmentation de la cotisation traitement du SMITOM-LOMBRIC (+7.10%), et les nécessaires investissements à prévoir en lien avec l'extension des consignes de tri (mise en œuvre au 1er janvier 2023), ainsi que l'obligation réglementaire du tri à la source des biodéchets (fin 2023).

2. Le service Allo déchets pour la collecte des encombrants sur appel téléphonique

Avec l'arrêt de la collecte en porte-à-porte des encombrants, le syndicat a mis en place un service de collecte à domicile sur appel téléphonique afin de permettre une valorisation de ces déchets.

L'objectif du service est de se substituer à l'habitant qui ne peut se rendre en déchèterie. Financé en majorité par le SMICTOM, seule une petite partie du coût reste à la charge de l'utilisateur.

En 2023, vingt-sept communes sont couvertes par ce service.

Les objets en bon état sont triés et proposés à la recyclerie Envie d'R pour leur offrir une seconde vie.

Nombre d'intervention Allo Déchets sur le territoire :

Communes	Interventions Allo Déchets en 2023
Arbonne-la-Forêt	19
Avon	217
Barbizon	65
Bois-le-Roi	210
Bourron-Marlotte	25
Cély-en-Bière	10
Chailly-en-Bière	23

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-156-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

Chartrettes	44
Fleury-en-Bière	14
Fontainebleau	345
Héricy	50
Perthes-en-Gâtinais	17
Saint-Germain-sur-Ecole	11
Saint-Martin-en-Bière	36
Saint-Sauveur-sur-Ecole	10
Samois-sur-Seine	41
Samoreau	30
Vulaines-sur-Seine	35
TOTAL	1202

En 2023, l'utilisation du service Allo Déchets a très sensiblement diminué avec environ -10% de demandes enregistrées par rapport à l'année précédente.

3. La collecte et la valorisation des biodéchets

Les biodéchets composent une part importante des ordures ménagères (52 kg par an et par habitant en moyenne sur le territoire du SMICTOM). Les restaurants scolaires produisent une part encore plus importante de ces déchets.

Née de l'expérimentation de collecte séparée des biodéchets menée depuis 2019 par le syndicat dans le cadre du projet « L'Assiette Durable », la collecte des biodéchets se poursuit auprès de trois établissements du territoire : l'INSEAD et le lycée François Premier à Fontainebleau, le lycée Uruguay France à Avon.

En 2023, les tonnages collectés ont augmenté.

Quantités de biodéchets collectées en 2023 :

- INSEAD à Fontainebleau : 36,97 tonnes
- Lycée Uruguay à Avon : 14,15 tonnes
- Lycée François 1er à Fontainebleau : 9,88 tonnes

De plus, plusieurs opérations de sensibilisation ont été réalisées sur la prévention des déchets alimentaires dans les établissements suivants :

- 16 animations scolaires « alimentation durable » dont une spécialement adaptée pour une classe de CAP du Campus UTEC d'Avon dans le cadre d'un projet sur la lutte contre le gaspillage menée par cette classe ;
- Bilan de la campagne de pesée des déchets réalisée en 2022 au Lycée JASA à Fontainebleau ;
- Campagne de pesée des déchets alimentaires à la résidence autonomie Jean Fontenelle à Avon ;
- Campagne de pesée des déchets alimentaires à l'école des Viarons de Bois-le-Roi (SERD).

Mesures de prévention des déchets

En 2017, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau a lancé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) deuxième génération qui s'étend jusqu'en 2023.

Le PLPDMA du SMICTOM décline localement les objectifs fixés par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, venue renforcer les objectifs de prévention des déchets déjà fixés par le Grenelle de l'Environnement, et ceux de la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire promulguée le 10 février 2020 :

- Réduire de 15 % les déchets ménagers et assimilés d'ici 2030 (par rapport à 2010) ;
- Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage

Accuse de réception en préfecture
077-200022346-20241008-2024-156-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

- Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (d'ici 2025);
- Réduire de 20 % la consommation de plastiques à usage unique d'ici 2025 (par rapport à 2018)
- Réduire de 50 % la consommation de bouteilles plastiques d'ici à 2030 (par rapport à 2020) ;
- Réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici à 2030 (par rapport à 2015);
- Au moins 20% des produits acquis par les collectivités territoriales issus du réemploi ou du recyclage ;
- Obligation du tri à la source des biodéchets pour tous au 31 décembre 2023;

Pour l'atteinte de ces objectifs, plusieurs axes ont été retenus pour la période 2017-2023 :

Mesures de prévention menées durant l'année 2023 par le SMICTOM
Sensibiliser les publics à la prévention des déchets
Réduire les déchets des collectivités locales et services associés
Renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets
Améliorer les pratiques d'achats et renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire
Promouvoir la seconde vie des objets
Améliorer la prévention et la gestion des déchets d'entreprises

Le compostage pour une réduction des déchets à la source

Afin de favoriser les actions de développement durable, le SMICTOM propose, grâce au soutien financier de la Région Ile-de-France, des composteurs individuels à prix très avantageux.

Le compostage est une pratique écocitoyenne qui permet de réduire à la source les quantités d'ordures ménagères produites et par conséquent les coûts de collecte ainsi que le traitement par incinération. La valorisation des déchets in situ permet en outre la production d'un fertilisant naturel, le compost.

Fourniture de composteurs en 2023 pour les communes de la CAPF :

Communes	Nb de composteurs livrés
Achères-la-Forêt	32
Arbonne-la-Forêt	20
Avon	75
Barbizon	24
Bois-le-Roi	150
Boissy-aux-Cailles	4
Bourron Marlotte	61
Cély-en-Bière	26
Chailly-en-Bière	32
Chartrettes	55
Fleury-en-Bière	9
Fontainebleau	72
Héricy	48
La Chapelle-la-Reine	-
Le Vaudoué	11

Noisy-sur-Ecole	24
Perthes-en-Gâtinais	42
Recloses	8
Saint-Germain-sur-Ecole	6
Saint-Martin-en-Bière	18
Saint -Sauveur-sur-Ecole	15
Samois sur Seine	45
Samoreau	49
Tousson	4
Ury	21
Vulaines-sur-Seine	50
TOTAL	922

Devant les objectifs de réduction des déchets, le SMICTOM renforce chaque année la communication sur le compostage individuel et collectif.

Trois objectifs sont visés :

- Trouver des relais parmi les habitants pour transmettre le savoir et l'envie de la pratique du compostage.
- Mieux former à la pratique du compostage : plutôt que de promouvoir l'achat de composteurs, il s'agit de valoriser la pratique du compostage.
- Former les enfants dès le plus jeune âge à cette pratique éco-citoyenne.

La thématique du compostage connaît année après année un succès grandissant : en 2023, 41 animations ont été réalisées sur ce sujet dans les écoles du territoire.

En 2023, le SMICTOM a accompagné un nouvel établissement dans la mise en œuvre du compostage :

- Ecole des Viarons à Bois-le-Roi

Concernant le compostage collectif, treize résidences ou quartiers pavillonnaires sont équipés de composteurs.

Pour rappel, le SMICTOM accompagne les résidences dans la pratique du compostage en pied d'immeuble :

- Fourniture du matériel (composteurs et bioeaux),
- Sensibilisation et formation des habitants,
- Communication et aide pour la première récolte.

Le SMICTOM accompagne également les communes dans la mise en place du compostage des déchets verts des espaces publics et cimetières.

En 2023, quatre nouvelles résidences ou quartiers du territoire ont été accompagnés par le SMICTOM dans leurs projets de compostage collectif :

- Résidence Les Cénelles Champagne-sur-Seine (Val du Loing Habitat)
- Résidence du Bois Fleury Avon
- Résidence Le Val Vert Avon
- Résidence Bernard Palissy Avon
- Résidence 24 rue de l'Arbre Sec Fontainebleau

Le SMICTOM accompagne également les communes dans la mise en place du compostage des déchets verts des espaces publics et cimetières.

En 2023, les communes d'Héricy et Samois-sur-Seine ont testé la mise en place de composteurs et/ou d'une table de récupération des pots et jardinières. Le principe consiste à mettre en libre-service les jardinières et les pots qui peuvent être réutilisés au lieu de les jeter à la poubelle.

De plus, des composteurs ont été installés à proximité des gymnases communaux Henry Chapu et Lucien Martinel à Fontainebleau, ainsi qu'à l'accueil de loisirs de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau à Cély-en-Bière.

« Temps fort » pour communiquer sur la prévention des déchets : la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, inscrite dans le cadre de la campagne nationale « Réduisons nos déchets, ça déborde », impulsée par l'ADEME, est un moment fort de mobilisation.

Du samedi 18 au dimanche 26 novembre 2023, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau et ses communes adhérentes se sont mobilisés afin de réaliser des animations sur divers thèmes en lien avec la prévention des déchets :

Ateliers compostage réalisés par un agent du SMICTOM :

- A Fontainebleau le 18 novembre (6 personnes sensibilisées)
- A Thomery le 25 novembre (28 personnes sensibilisées)

Réunions publiques « Que faire de mes biodéchets ? » :

Pour répondre à toutes les questions sur l'obligation du tri des biodéchets :

- Avon (7 participants)

Et aussi, en décembre à :

- Achères-la-Forêt (12 participants)
- Cély-en-Bière (30 participants)
- Fontainebleau (30 participants)

Campagne de pesées des déchets alimentaires au restaurant scolaire des Viarons à Bois-le-Roi :

Réalisée dans le cadre de la mise en place du compostage autonome, cette campagne menée pendant 5 jours a permis d'identifier les leviers d'actions pertinents pour réduire le gaspillage alimentaire et de quantifier les flux de déchets à composter.

Atelier récup' à Bois-le-Roi lors de « La journée des réparations »

Les agents du SMICTOM ont réalisé un atelier récup' afin de sensibiliser les visiteurs de cet événement au réemploi. Ils ont pu transformer des déchets en objets de décoration.

La prévention des dépôts sauvages : la campagne #forêt poubelle

Initiée en 2018, dans le cadre de la mobilisation des acteurs du territoire autour de la lutte contre les dépôts sauvages, la campagne #foretpoubelle se poursuit autour de 3 grandes familles d'actions :

- Les actions préventives
- Les actions curatives
- Les actions répressives

En 2023, le SMICTOM a renouvelé son engagement dans la lutte contre les dépôts sauvages au côté de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et des acteurs du territoire signataires de la charte Propreté en forêt et lisière : les Amis de la Forêt de Fontainebleau, l'Office National des Forêts, le Département de Seine-et-Marne, le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, le SMITOM-LOMBRIC, la réserve de Biosphère de Fontainebleau Gâtinais et les associations signataires du cahier noir.

Depuis quatre ans, le SMICTOM œuvre pour lutter contre les dépôts sauvages.

Cette coordination d'acteurs a permis d'intensifier les actions et de mobiliser les moyens respectifs pour contribuer à la lutte contre les déchets en forêt et en lisière des communes.

Actions préventives

Treize opérations citoyennes de ramassages des déchets soutenues par le SMICTOM en 2023 dont 11 sur le territoire de la CAPF :

- Le 24 mars avec le Collège Christine de Pisan de Perthes-en-Gâtinais
- Le 25 mars avec l'association « Aux Amis de la Brosse » à Héricy
- Du 3 au 7 avril avec l'École Alfred Binet de Samois-sur-Seine
- Le 6 avril avec l'école Léonard de Vinci et le Collège International à Fontainebleau
- Le 14 avril avec l'Entreprise Corning à Avon
- Le 15 avril et le 16 avril avec l'ADSCE (association multi-sports Apikopa) => opération de ramassage en canoë
- Le 2 juin avec l'École Primaire du Haut Changis à Avon
- Le 16 juin avec l'Entreprise Corning à Avon
- Le 21 juin avec la Société Eden Red à Bourron-Marlotte
- Le 25 juillet avec le Centre de Loisirs d'Héricy
- Le 5 août avec l'Association « Ludovic Objectif Planète Propre » à Bois-le-Roi
- Le 23 septembre avec l'Entreprise Tessi à Avon
- Le 18 novembre dans le cadre de l'opération « Marre des Déchets » à Fontainebleau

La 5ème édition des Journées Forêt Belle : les 17, 18 et 19 mars 2023 :

Le SMICTOM de la Région de Fontainebleau était le coordinateur de cette grande action citoyenne et le succès fut au rendez-vous avec :

- 40 points de ramassage
- 29 communes participantes
- 6 tonnes de déchets ramassés au total (incluant la D138)
- 1500 citoyens mobilisés
- 6 établissements scolaires participants (école Léonard de Vinci, collège International et lycée François Premier à Fontainebleau, école élémentaire de Chailly-en-Bière, collège Christine de Pisan à Perthes-en-Gâtinais, école Paul Mathéry à Avon)

Actions curatives :

Collecte des dépôts sauvages : Afin d'apporter un soutien technique à l'ONF, d'une part, et aux communes, d'autre part, le SMICTOM a mis en place une collecte des déchets en tas au moyen d'un camion-grappin et d'un camion plateau.

En 2023, ce soutien apporté à l'ONF et aux communes a permis de collecter plus de 6,5 tonnes de déchets.

Actions répressives :

Le SMICTOM accompagne les communes sur le volet répressif aux côtés des partenaires compétents : Tribunal de grande instance, ONF, Parc Naturel Régional du Gâtinais, etc.

Le syndicat propose aux élus un guide pratique « Dépôts sauvages, comment faire ? ».

Le guide a été présenté et diffusé à l'ensemble des communes du territoire, ainsi qu'auprès des partenaires du groupe de travail « Forêt propre ». Il a fait l'objet d'une présentation dans le cadre de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Ile-de-France.

Les animations scolaires du SMICTOM et la participation aux événements locaux :

Tout au long de l'année, les éco-ambassadeurs formés pour l'animation en milieu scolaire interviennent dans les écoles, collèges ou centres de loisirs des communes du SMICTOM. L'objectif est de transmettre aux plus jeunes l'esprit du tri, de la réduction des déchets à la source et le respect de l'environnement par l'intermédiaire de jeux ou de supports pédagogiques ludiques conçus par les éco-ambassadeurs.

En 2023, 154 animations de sensibilisation ont été réalisées dans les écoles et les structures éducatives. Ces animations sont orientées vers la sensibilisation au tri, au recyclage et à la prévention des déchets (compostage, réutilisation, éco-consommation...).

Répartition des animations scolaires par commune

Achères-la-Forêt	0
Arbonne-la-Fôret	0
Avon	34
Barbizon	8
Bois-le-Roi	36
Boissy_aux_Cailles	0
Bourron_Marlotte	0
Cély-en-Bière	8
Chartrettes	9
Chailly-en-Bière	0
Fleury-en-Bière	0
Fontainebleau	5
Héricy	5
Le Vaudoué	1
La Chapelle la Reine	12
Noisy-sur-Ecole	0
Perthes-en-Gâtinais	0
Recloses	4
Saint-Germain-sur-Ecole	0
Saint-Martin-en-Bière	2
Saint-Sauveur-Sur-Ecole	0
Samois-sur-Seine	4
Samoreau	11
Tousson	0
Ury	3
Vulaines-sur-Seine	12
TOTAL	154

En 2023, le SMICTOM était de nouveau mobilisé lors des fêtes de printemps, trocs aux plantes et autres festivités locales :

- Défis « Familles zéro déchets » à Chartrettes, Fontainebleau et Samoreau
- Stands compostage :

- Inauguration compostage partagé à Bois-le-Roi
- Passeport pour demain à Avon
- Brocante à Samois-sur-Seine
- Les Naturelles à Fontainebleau
- Marché bio et local à Chailly-en-Bière
- Stands tri :
 - Journée Verte à Bourron-Marlotte,
- Ateliers RÉCUP'
 - Journée Réparons ensemble à Bois-le-Roi
 - Marché de Noël de Samois-sur-Seine
- Ateliers Produits ménagers
 - Brocante à Samois-sur-Seine

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Prendre acte, pour la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », au titre de l'année 2023, du rapport annuel d'activités du SMICTOM de la Région de Fontainebleau annexé.

Décision :

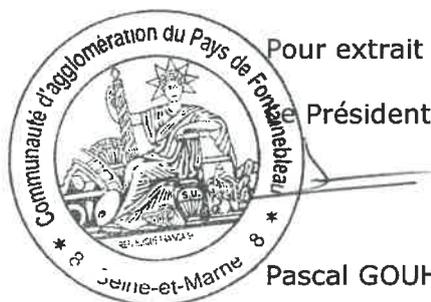
Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, de :

- Prendre acte, pour la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », au titre de l'année 2023, du rapport annuel d'activités du SMICTOM de la Région de Fontainebleau annexé.

Fait les jours, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance

Françoise BICHON-LHERMITTE



Pour extrait conforme,

Président,

Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le - 3 OCT. 2024
 Date de mise en ligne le - 3 OCT. 2024
 Notification le
 AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr